

Considérant que le conseil d'établissement de l'école du Lac-des-fées ajoute les recommandations suivantes :

- Que la CSPO diminue la ponction de 14 % qu'elle s'attribue sur les profits liés à la location de salle des écoles.
- Jugeant que les principes de répartition du budget pour l'entretien des bâtisses et de l'immobilier de la CSPO sont inéquitables envers les écoles plus anciennes, le CÉ de l'école du Lac-des-Fées recommande que l'âge des bâtiments soit pris en considération dans le principe de répartition.

Mme Marie-Noëlle Harvey propose de recommander à la CSPO l'adoption des objectifs et des principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements, tout en tenant compte des deux recommandations émises par le conseil d'établissement de l'école du Lac-des-fées; la proposition est appuyée par Mme Chantal Poirier.

CÉ-17-18-29 **Adoptée à l'unanimité**

2.4 Grille-matières 2018-2019 (Approbation)

Considérant que le conseil d'établissement doit approuver la répartition de la grille-matière en vertu de l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant que la direction de l'école a élaboré la proposition de répartition de la grille-matière avec la participation des enseignants tel que prévu à l'article 89 ;

Il est proposé par M. Stephen Moran et appuyé par M. David Benovoy que le conseil d'établissement recommande l'approbation de la répartition de la grille-matière 2018-2019.

CÉ-17-18-30 **Adoptée à l'unanimité**

2.5 Apprentissage en éducation à la sexualité (Information)

M. Jocelyn Bourdon informe les membres du Conseil qu'à partir de l'an prochain, les écoles devront obligatoirement offrir des cours d'éducation sexuelle. L'école du Lac-des-Fées s'est proposée pour travailler à définir comment le contenu pourrait s'enseigner à partir des grilles fournies par le ministère. L'information sera envoyée aux parents.

2.6 Service de garde et semaine de relâche (Information)

Un sondage a été envoyé aux parents afin d'évaluer le besoin pour l'école du Lac-des-Fées d'organiser un service de garde à l'école durant la semaine de relâche. Sur 66 réponses, 2 étaient "oui" et 64 "non". Il n'y aura donc pas de service de garde durant la semaine de relâche à l'école. Par contre, les parents qui en ont besoin ont accès à plusieurs services différents à proximité (par exemple, Ville de Gatineau, Action-Quartier, etc.).

3. Informations

3.1 Rapport - comité de parents

Les points suivants ont été discutés:

- Diminution de la taxe scolaire;
- Redécoupage des bassins scolaires à Aylmer;
- Construction de petites deux nouvelles écoles secondaires à Aylmer
- Formation pour les parents d'enfants EHDAA (dépliant à distribuer).

3.2 Rapport - comité EHDAA

Notre représentante au comité EHDAA ne pouvait être présente, mais a informé la présidente de certains points discutés lors des dernières rencontres, par exemple la création d'un comité qui a été mis en place pour trouver des solutions afin d'accommoder les élèves ayant des besoins spéciaux et qui sont inscrits au Service de garde. Une demande a été faite pour que la CSPO mette sur son site Internet une liste de toutes les mesures d'accommodations disponibles afin que les parents puissent en prendre connaissance.

3.3 Action-Quartier

Anne-Marie informe le Conseil qu'Action-Quartier organisera durant la semaine de relâche un camp de jour gratuit. Il reste quelques places de disponibles.

4. Autres questions

5. Correspondance

6. Levée de la séance

Mme Marie-Claude Simard propose à 20h29 la levée de la séance, la proposition est appuyée par Mme Marie-Noëlle Harvey.